



Article publié le 3 avril 2020

# Librairies : Covid19, dispositif exceptionnel Adelc

**L'Adelc propose un dispositif exceptionnel lié à la crise sanitaire : la prise en charge de la totalité des charges externes estimées pendant toute la durée du confinement.**

L'Association pour le développement de la librairie de création (Adelc) propose un dispositif exceptionnel lié à la crise sanitaire : la prise en charge de la totalité des charges externes estimées pendant toute la durée du confinement (hors refacturations éventuelles de la holding contrôlant la librairie, avec un plafond fixé à 15% du CA et en tenant compte de la situation prévisionnelle de la trésorerie sur la période).

Il est d'abord ouvert aux libraires auxquelles l'Adelc est (ou a été) associée. Cette aide se fera par un apport en compte courant remboursable et le cas échéant, une entrée en capital.

Une partie de l'aide, pour certaines librairies, pourra être apportée à titre exceptionnel, sous forme de subvention, tenant compte de leur capacité de remboursement, de leur importance sur le territoire et de la qualité de leur travail sur l'assortiment.

## Éléments pour le dossier de demande auprès de l'Adelc

### 1. Éléments du dernier bilan

- Détail de l'actif et du passif du bilan.
- Détail du compte de résultat, dont le détail des charges externes (loyer, abonnements, etc.)

### 2. Trésorerie

- Tableau de la trésorerie au 29 février 2020 et au 31 mars 2020.
- Prévisionnel de trésorerie mensuelle d'avril à septembre basé sur l'hypothèse pessimiste d'une reprise au 1er juin avec un CA de -30% sur ce premier mois.
- Liste des emprunts bancaires, CNL et tableau d'amortissement.
- État des reports des échéances, du remboursement des emprunts.
- Chiffrage des mesures prises et niveau de réduction généré par ces mesures sur les charges de personnel

### 3. Une lettre formalisant votre besoin et présentant la librairie de manière synthétique

à adresser à [contact@adelc.fr](mailto:contact@adelc.fr)

**Télécharger la lettre de l'Adelc**

[Dispositif exceptionnel d'aide aux librairies](#)

---

Dernière édition : 25 juin 2024 à 16:47

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/librairies-covid19-dispositif-exceptionnel-adelc>